

Docteur Guy LAURENT
Médaille de la Ville
26 Janvier 2018

Monsieur le Sénateur François-Noël BUFFET,
Monsieur le Député, Michel TERROT,
Mesdames, Messieurs les Elus,
Mesdames, Messieurs, Chers amis de Guy LAURENT,
Madame LAURENT,

Il y a quelques semaines, j'ai demandé à mes services d'étudier la faisabilité légale de permettre à Guy Laurent de s'exprimer dans le Mag' de Tassin la Demi-Lune, par le biais d'une tribune libre dont il espéra longtemps, s'appuyant sur l'esprit plus que la règle en la matière, que ce geste d'attention vint de ce qui officiellement était son groupe municipal. La liberté d'esprit inquiète.

La liberté d'esprit, c'est ce qu'il me vient de suite en tête et qui, pour moi, caractérisait Guy Laurent... Un esprit libre, altruiste et généreux. Cela semble si évident que l'on pourrait croire la chose aisée. Elle ne l'est pas. Elle ne vient pas à chacun de nous comme une disposition, un savoir être inné.

Il faut aimer avant tout. Aimer la vie par-dessus tout.

Dès lors, il ne pouvait être que réfractaire à la dictature de la pensée, qui plus est, d'un jeune histrion, procédurier, « lieutenant d'opérette »... tel que décrit alors.

Présent à ses obsèques, comme de très nombreuses personnes, mardi 23 janvier à Sainte-Blandine, j'ai pu écouter les témoignages multiples, riches, impressionnants, chacun allant de son anecdote, de son histoire, nous permettant de découvrir une facette de Guy Laurent, que nous ignorions.

Je n'en parlerai pas, car ce serait m'octroyer et faire mien, un pan de sa vie que j'ignorais.

En revanche, je vais vous parler de l'homme public, l'homme engagé qu'il était.

Guy Laurent était un Docteur en médecine, spécialisé en néphrologie, nous le savons tous.

Nous savons tous qu'il y a, ce que l'on appelle le serment d'Hippocrate. Vous le connaissez de nom, et je vais vous en lire les grandes lignes car, à sa lecture, vous comprendrez à quel point, Guy Laurent l'avait fait sien :

« Je jure, par Apollon, médecin, par Asclépios, par Hygie et Panacée, que je remplirai, suivant mes forces et ma capacité, le serment et l'engagement suivants :

Je ferai part de mes préceptes, des leçons orales et du reste de l'enseignement à mes fils, à ceux de mon maître et aux disciples liés par engagement et un serment suivant la loi médicale, mais à nul autre.

Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice. Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence et la pureté.

Dans quelque maison que j'entre, j'y entrerai pour l'utilité des malades.

Quoi que je vois ou entende dans la société, pendant ou même hors de l'exercice de ma profession, je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être divulgué, regardant la discrétion comme un devoir en pareil cas.

Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais des hommes ; si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire !

Guy Laurent, à 28 ans, en 1962, est le précurseur, en France et l'un des leaders mondiaux, dans le traitement de l'insuffisance rénale chronique terminale.

En 1969, âgé de 35 ans, il ouvrait la clinique du rein dans notre ville. Sa réputation, comme ses méthodes, aboutirent à ce que dans les revues médicales spécialisées, y compris américaines, on évoque «la dialyse de Tassin».

Son travail, comme son engagement tout au long de ces années, sont tels qu'il est un des rares médecins à avoir des patients dialysés depuis plus de 30 ans.

J'ajoute que, par sa méthode, il fut aussi un des premiers promoteurs de la dialyse à domicile.

Parce que Guy Laurent est un entrepreneur, parce qu'il est au service de ses patients, parce qu'il lui faut avoir la maîtrise d'« agir », il va créer, avec l'aide de quelques-uns de ses patients, la Société de Matériel Annexe de Dialyse, qui permet de proposer un travail à des patients ayant perdu leur emploi, mais aussi de fabriquer, dans notre pays, un matériel que l'on ne pouvait, à l'époque, trouver qu'à l'étranger.

Etre libre, libre d'agir...

Cette société est située, dans la région de l'Arbresle, et emploie aujourd'hui 700 personnes environ.

Arrivée à l'âge de la retraite, la clinique, sa clinique fut transférée à Sainte Foy Lès Lyon.

Néanmoins, propriétaire des murs à Tassin, il décida d'en faire profiter des personnes mal logées, notamment pendant les périodes hivernales. A ce jour, plus de 300 personnes ont pu y trouver refuge. Il a également fait don d'un de ses bâtiments à une association, le Valdoco, afin d'y créer une unité de réinsertion de jeunes en déshérence, en rupture familiale et sociale.

Guy Laurent, c'est tout une vie au service des autres.

A travers son centre de dialyse puis sa clinique du rein, sa participation (quand il n'en fut pas à l'origine) à la création d'autres centres de dialyses ou d'associations nationales ou internationales liées à son domaine qu'est la néphrologie, son engagement, son écoute, sa participation, ont toujours été sans faille.

Son engagement ne s'est pas arrêté là, puisqu'il s'est également investi dans la vie locale pendant presque

30 années, et comme « élu de propositions » pendant près de 20 ans.

Le domaine social est celui qui lui tenait à cœur. C'est bien naturellement qu'il choisit d'être membre de la Commission Solidarité et du Conseil d'Administration du CCAS.

C'est souvent un travail dans l'ombre, mais d'action récente et visible que nous lui devons, il en est une...

Aujourd'hui, lorsque vous vous promenez dans les rues de notre ville et que vous passez à côté d'un défibrillateur en libre accès, ayez une pensée pour Guy Laurent et dites-vous que, si cet appareil est là pour sauver des vies, c'est à lui que nous le devons.

Pour toutes ces raisons honorables, l'été dernier, j'avais sollicité la Chancellerie afin que Guy Laurent soit élevé au grade d'Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Cette demande est toujours en cours d'instruction et la Ville poursuivra son action en souhaitant ardemment que Guy Laurent puisse en être récipiendaire dans les prochains mois.

De notre côté, pour toute une vie engagée au service des autres, il me semble juste, approprié, au nom du Conseil municipal et en mon nom propre, de remettre à Guy Laurent la médaille de la Ville de Tassin La Demi-Lune, reconnaissante, bien malheureusement, à titre posthume.

Nous étions convenus entre élus de lui remettre la médaille de la ville, à l'occasion des vœux 2019.

Je n'ai pas pu accéder à la requête de Guy Laurent et j'en suis le premier amer. Cette tribune aurait été celle d'un homme de savoir, un homme de science, celle d'un sage... Cette tribune, vous l'avez aujourd'hui, vous l'aurez demain.

“Le talent, c'est la hardiesse, l'esprit libre, les idées larges” disait Francis PICABIA...

Dans la tête et les mains de Guy Laurent, médecin et élu, vous obtenez un « Sauveur de vies ».

Ces dernières lignes résument assez bien, je crois, Guy Laurent.

Pascal CHARMOT
26 Janvier 2018